

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**

**Modification du plan de  
financement pour les  
travaux de  
confortement du mur de  
soutènement de la  
maison des associations  
(rue Prosper MARILHAT)  
dans le cadre de la  
demande de subvention  
au titre de la Dotation  
d'Equipement des  
Territoires Ruraux  
(DETR) 2025**

**SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et  
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,  
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,  
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID,  
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,  
Monique MORENO à Hélène BOUDON,  
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Thierry BARTHELEMY,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS (RUE PROSPER MARILHAT) DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2025)**

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1 ;
- Vu la circulaire DETR-DSIL du 28 octobre 2024 pour la programmation 2025 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 en date du 21 janvier 2025 ;
- **Considérant** la nécessité de procéder à ces travaux dans les meilleurs délais, pour palier à tous risques d'effondrement ;
- **Considérant** que le mur sur lequel porteront les travaux est un élément à part entière de l'immeuble dit « Maison des associations » ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DETR 2025, notamment au titre de la Fiche DETR n°2 « Bâtiments communaux et intercommunaux » ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DETR, est de 30 %, calculé sur la base d'une dépense Hors Taxes (HT), plafonnée à 500 000 euros ;
- **Considérant** la nécessité d'actualiser les coûts travaux et les coûts d'ingénierie de cette opération ;

Il proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 123 401,40 euros, soit 30 % de la dépense totale actualisée, estimée à 411 338 euros HT.

Le plan de financement de cette opération, actualisé, s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Frais d'études	19 400,00 €		
Honoraires Mission d'Ingénierie	6 950,00 €		
Travaux (hors imprévus)	384 988,00 €		
<b>Coût HT</b>	<b>411 338,00 €</b>		
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DETR 2025	A solliciter	30 %	123 401,40 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		30 %	123 401,40 €
Fonds propres		70 %	287 936,60 €
<b>Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)</b>		<b>70 %</b>	<b>287 936,60 €</b>
<b>Coût Total HT</b>		<b>100%</b>	<b>411 338,00 €</b>

C.M. 25.02.2025

- N°31 -

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **Approuve** le plan de financement actualisé, présenté ci-dessus ;
- **Approuve** la sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire

Farida LAID



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025



ID : 063-216304303-20250225-250225\_31-DE